

COMMUNIQUE de PRESSE

ADHESIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU (CCMP) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)



Ce mardi 25 octobre 2022, afin de mieux répondre aux attentes des voyageurs en matière d'accessibilité, de vélo, d'information voyageurs, le SMT AML a approuvé par une délibération unanime les adhésions de deux nouveaux membres : la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) ainsi que la Communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM) qui rejoignent ainsi la gouvernance du SMT AML avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SYTRAL Mobilités, Saint-Etienne Métropole, Vienne Condrieu Agglomération et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Ces nouvelles adhésions témoignent de la dynamique du SMT AML qui s'ancre chaque jour au plus près des territoires.

Reconnu comme un lieu d'échange, de coopération, d'expertise et de développement des mobilités, le SMT AML participe activement au déploiement, à l'échelle de son périmètre, de titres de transports multimodaux uniques via l'abonnement unique T-libr (www.t-libr.fr), prémisses au déploiement du RER sur l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne.

Cette séance a également été l'occasion d'adopter une Charte du covoiturage reprenant les axes clés du Schéma de Développement des Aires de Covoiturage (SDAC) réalisé par le SMT AML : classification des aires, renforcement de leur visibilité et de leur accessibilité, développement d'aménagements durables et responsables.



Contact Presse :

Rachel HAAB-LAB

r.haablab@smtaml.fr

06 20 40 91 75